BAC DE SES · SESSION 2022

Dissertation

Polynésie | Sujet de remplacement · Jour 1 · sujet A | Justice sociale

Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à la justice sociale ?



LES CONSEILS DE TON PROF

Pour réussir cet exercice

- Épreuve de 4 heures : si tu choisis la dissertation, tu ne fais pas l'épreuve composée.
- Utilise l'ensemble des documents proposés (de 3 à 4 documents).
- Reformule la question posée afin d'élaborer une problématique.
- Ton plan doit comporter des sous-parties et être équilibré.

Besoin d'un coup de pouce ?

Des sujets corrigés, des fiches de révision et des quiz t'attendent dans l'appli SOS SES : app.sosses.fr

Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- *de répondre à la question posée par le sujet ;*
- *de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;*
- *de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;*
- *de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique approprié à la question et en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

SUJET

Ce sujet comporte quatre documents.

Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à la justice sociale ?

DOCUMENT 1

Montants moyens des prélèvements et prestations en 2018, en euros par unité de consommation1

	Déciles de niveau de vie avant redistribution		Ensemble
	<D1	>D9	
Niveau de vie avant redistribution (A)	**3 290**	**73 130**	**26 240**
Prélèvements	**-130**	**-16 810**	**-3 420**
Financement de la protection sociale	-120	-5 440	-1 520
Impôts directs	-10	-11 370	-1 900
Prestations	**6 960**	**170**	**1 560**
Prestations familiales	1 830	100	670
Aides au logement	1 950	10	320
Prime d'activité[2] et minima sociaux	3 180	60	570
Niveau de vie après redistribution (B)	**10 110**	**56 490**	**24 390**
Taux de redistribution[3] (B-A)/A (en %)	**207,3**	**-22,8**	**-7,1**

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : d'après *France, portrait social*, INSEE Références, 2019.

1 : Unité de consommation (UC) : les UC sont calculées de la façon suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

2 : Prime d'activité : prestation sociale visant à inciter les travailleurs (salariés ou non-salariés) aux ressources modestes, à exercer ou reprendre une activité professionnelle et à soutenir leur pouvoir d'achat. Il faut avoir plus de 18 ans pour prétendre à cette aide sociale.

3 : La redistribution augmente le niveau de vie des 10 % les plus pauvres de 207,3 %.

DOCUMENT 2

Évolution des prestations de protection sociale

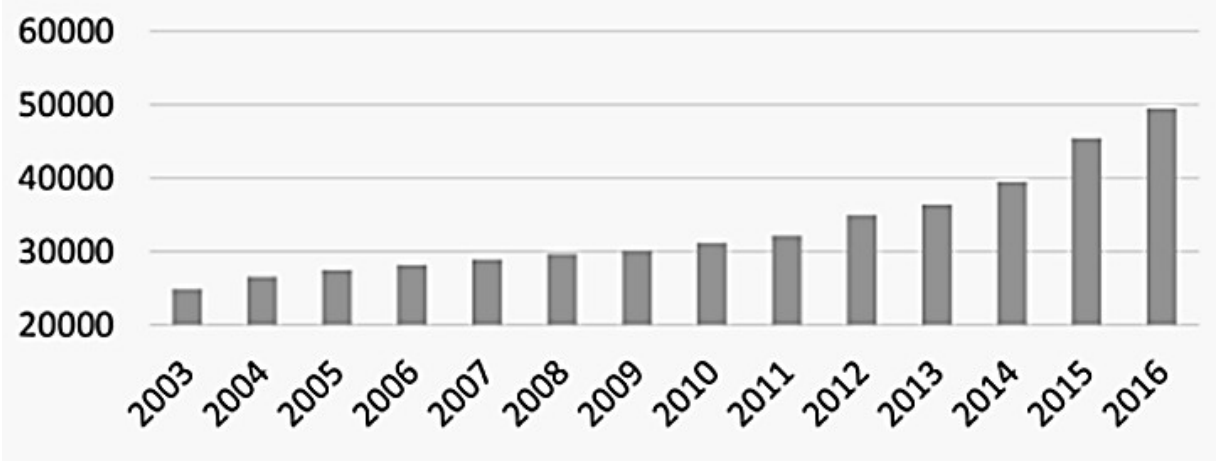
	Montants en milliards d'euros					Évolution 2017-2018 (en %)
	2014	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	
Vieillesse-survie	314,6	320,1	325,7	331,3	339,6	2,5
Santé	240,2	245,1	250,3	255,7	261,1	2,1
Famille	54,5	54,6	54,7	55,4	56,1	1,3
Emploi	42,7	43,3	44,2	44,3	44,3	0,1
Pauvreté-exclusion sociale	20,3	20,9	21,8	23,1	23,9	3,6
Logement	18,0	18,1	18,4	18,5	17,2	-7,2
Ensemble des prestations	690,2	702,2	715,2	728,2	742,1	1,9

Lecture : En 2018, les prestations relatives au risque famille, qui s'élèvent à 56,1 milliards d'euros, sont en hausse de 1,3 % par rapport à 2017.

Source : d'après la DREES (Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques), Comptes de la protection sociale, 2020.

DOCUMENT 3

Surface desservie par les transports publics en France (hors Île-de-France, en km2)



Source : d'après Union des Transports Publics et ferroviaires, « Habitudes de déplacements des Français en ville et perception des transports publics », Observatoire de la mobilité, 2018.

DOCUMENT 4

Khaled Drider est délégué à la Direction des quartiers nord-est à Rennes. Il a été contacté par Antoine, handicapé, qui souhaitait obtenir un changement de nom sur son bail. Témoignage :

« Après l'abandon du domicile familial par sa compagne qui était titulaire du bail, Antoine, très lourdement handicapé, souhaitait effectuer le changement de nom sur son bail, sans y parvenir. Désespéré, il a pris rendez-vous avec moi par téléphone, ne pouvant se déplacer.
Au cours de notre entretien, Antoine m'a expliqué tous les détails de sa situation. Il avait contacté l'agence immobilière pour effectuer le changement de titulaire du bail, mais cette dernière n'avait pas accédé à sa demande. L'agence lui avait expliqué que, compte tenu de son handicap, il devrait se tourner vers une structure adaptée, plus conforme à sa situation, plutôt que de rester dans son logement actuel.
Se voyant dans une impasse, il m'a demandé si je pouvais intervenir. J'ai alors décidé de m'adresser par courrier à l'agence. Je leur ai expliqué que la situation d'Antoine justifiait un changement de nom sur le bail de ce logement qu'il occupait depuis plus d'un an et que, ne pas accéder à une telle demande, pourrait être constitutif d'une discrimination en raison de son handicap.
Après l'envoi de mon courrier, Antoine a été contacté par l'agence qui a procédé au changement de nom de titulaire du bail. »

Source : www.defenseurdesdroits.fr, 1er juin 2021.